MOTION

DU PÈRE GERARD,

DÉPUTÉ DE BRETAGNE,

Déposée sur le bureau à l'assemblée des Jacobins,

Le 27 Avril 1790.

MESSIEURS,

Je n'ai encore parlé que deux ou trois fois, et vous avez dit que j'avais raison ; il s'agissait, si je m'en souviens bien, de ne pas nous faire payer le rogôme plus cher qu'aux riches de la Bretagne, puis de n'être pas toujours obligés d'aller cuire à leur four. Tout cela a été bientôt dit : on nous reproche à présent de ne pas gagner nos 18 livres. On dit que plusieurs d'entre nous

Case FRC 5674

MJW 10338

ne disent rien, quoiqu'ils soient bien payés : dame, ça me fâche, moi, parce que personne dans ma famille n'a passé pour être riche d'un argent qu'il n'a pas gagné, je voulais donc parler pour mes 18 francs, et faire taire les médisans : mais comme j'ai bien des choses à dire, j'ai pensé que vous ne voudriez pas m'écouter pendant long-temps; que cela pourrait vous ennuyer, et j'ai pris le parti de faire imprimer ma motion, comme font messieurs *du côté des noirs*, quand on n'a pas voulu les entendre. Vous serez les maîtres de la lire ou de la laisser-là ; je n'en serai pas moins quitte envers vous et envers le public, et lorsque vous m'aurez lu, vous direz peut-être : *le père Gérard a raison quand il écrit, comme quand il parle.*

Je voulais vous dire, messieurs, qu'il me paraît que nous n'avons fait rien qui vaille jusqu'à présent, si ce n'est le décret sur les droits des eaux-de-vie, les fours bannaux, et peut-être encore quelque drôlerie, que nous avons décrété par-ci par-là.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Lorsque je me suis vu avec vous tous, pour la première fois, en entendant de si beaux discours, je me serais cru dans le paradis, si je n'avais vu là tant d'avocats et de procureurs; et puis on parla de faire une constitution; ça ne me parut déjà pas trop bien pensé, car j'ai entendu dire à mon grand-père qu'il en est venu une de son temps en France, qui a pensé faire venir tout le monde fou à force de disputer.

J'en ai dit mon avis à mon pays Glezen; n'ayez pas peur, brave homme, ce me fit-il, la constitution que nous allons faire, ne ressemble en rien à celle qui nous vint autrefois de Rome; ce n'est plus la même chose, écoutez-moi bien:

Depuis que la France est France, elle se gouverne tantôt bien, tantôt mal, selon le bon ou mauvais esprit des rois et des ministres qui conduisent la barque; et nous, nous voulons que ça aille toujours bien. Pour cela, nous allons dire, qu'elles seront les règles qu'ils seront obligés de suivre pour commander, et le peuple pour obéir.

Cela sera si clair et si court, que l'on mettra ces quinze ou seize maximes (car il n'en faut pas davantage) à la fin de tous les catéchismes, de manière que nos enfans à sept ans, sauront tout ce qu'il faut pour gouverner la France ; et c'est-là ce que l'on appelle *une constitution*. Hé bien, ai-je dit, c'est l'affaire de huit ou dix jours, je vais retenir ma place au coche pour le commencement du mois. Attendez donc, père Gérard ; lorsque nous aurons fait cela, il nous faudra bien régler les finances, c'est-à-dire, la dépense et la recette du royaume, régler aussi les impositions, et faire quelques lois sur la justice. Tout ça me remit un peu le cœur au ventre ; j'ai écrit à notre ménagère, que je ne reviendrais pas si-tôt, mais que nous allions faire des finances, de la constitution et de la justice.

Au lieu de tout ça, nous nous sommes enfournés dans un galimathias des droits de l'homme, où je ne comprends pas grand'chose ; mais je sais bien que cela ne vaut rien. Depuis ce temps-là ; on dit toujours

qu'on va faire la constitution, et je ne la connois pas encore.

Tout ce tintamarre-là nous a brouillé avec les seigneurs et les prêtres. Du train dont on y va, il ne peut rien nous en arriver de bon, c'est moi qui vous le dit; je vois tout culbuté, les marchands sont devenus des soldats; on en rencontre à chaque pas dans les rues, ils n'ont pas l'air trop contens, sur-tout à la fin des mois, parce qu'ils disent, qu'ils ne voient plus d'argent, qu'il y a depuis un certain temps tout plein d'aristocrates qui le mange.

La tête pleine de tout ça, j'allai voir l'autre jour Jacques Marteau, le portier de M. le baron de la Fortelle; c'est un de mes bons amis; il est le neveu de la première femme de mon oncle. Je le priai de me faire voir un aristocrate; car, quand je vais dans un pays, moi, j'en veux connaître tous les animaux. Comme il sert son maître à table depuis deux mois, parce qu'il n'a plus le moyen d'avoir tant de laquais, il entend souvent raisonner avec

ses amis, et il en attrappe par-ci par-là quelques mots.

Un aristocrate, me dit-il, n'est pas une bête, c'est un homme qui n'est pas content de tout ce que vous avez fait à l'assemblée nationale. Tenez, monsieur en est un; il m'a expliqué tout cela l'autre jour, que nous n'étions que nous deux... Jacques, me dit-il, tu vois que j'ai été obligé de renvoyer mon cocher, de vendre mes chevaux; ce pauvre la Jeunesse, il a fallu aussi lui donner son compte. Tu es le seul qui me reste, avec le petit Picard: prends bien soin de ma maison, si on ne me vole pas ce qui me reste; je ferai quelque chose pour toi. Quoi! monsieur, est-ce qu'ils vous ont volé vos gens? Hé! je ne les en accuse pas, les honnêtes garçons! mais tu vois bien ce qui se passe depuis plus de huit mois. Moi, ma foi, je prends le temps comme il vient; depuis six semaines que nous sommes à Paris, je vous ai toujours vu aussi triste qu'à votre château; j'ai cru que vous aviez perdu votre argent au jeu, ou qu'il vous était mort un oncle qui vous

avait deshérité ; que c'était-là ce qui vous rendait si près - regardant à la dépense : chacun n'a - t - il pas ses peines dans ce monde?. . . Non , mon cher enfant , ce n'est pas tout cela qui me fâche ; mais c'est de voir la France , mon pays , à la veille d'être culbutée , perdue sans ressources. . . Bon , n'est-ce que cela qui vous afflige : hé bien, monsieur, si vous voulez prendre ma place, seulement pendant huit jours , je resterai au logis , et vous à la porterie ; je vous réponds que vous serez bientôt consolé, car il passe tous les jours vingt crieurs de papiers en un quart-d'heure , qui disent tous que ça va à merveille , que la France va deveuir un pays de Cocagne , que nous serons tous heureux , libres comme l'air, qu'il n'y aura plus de seigneurs , ni de maîtres , que nous serons tous égaux ; voilà pourquoi je vous dis d'être portier à votre tour , pour vous y accoutumer. Ils disent aussi , que nous allons nous partager les biens des moines et des gens d'église ; qu'il ne faut plus de prêtres , que chacun servira Dieu comme il l'entendra : cepen-

dant je voudrais qu'il en restât toujours quelqu'un ; car je n'ai jamais manqué à faire mes pâques. Ils disent encore, que nous n'avons plus de commis, ni de fermiers généraux, ni de parlement, qu'on nous jugera pour rien ; et que ce sera un honneur pour nos parens, si nous sommes pendus. Ma foi, je ne veux faire cet honneur à personne, voyez-vous, tant y a que je ne me souviens pas de tout ce que ces papiers-là chantent ; mais les voisins qui les achetent, paraissent fort contens ; excepté pourtant quelques-uns que je vois comme vous, hausser les épaules ; mais on les appelle *des aristocrates*, et cela les fait vîte rentrer chez eux.

Hé bien ! Jacques, crois-tu que cela soit comme on te l'a dit ?... Ma foi, je ne l'ai pas bien examiné, mais il me paraît pourtant, qu'il y a là quelque chose qui cloche, et d'un autre côté, je me dis : l'assemblée nationale qui a tant d'esprit, qu'on se bat pour y entrer, ne peut pas nous faire de mauvaise besogne. Mille personnes ne s'accordent pas pour faire du mal, sur-tont

quand

quand on les paie bien ; car on dit, qu'ils gagnent plus en un jour, que moi en trois mois, sans compter le tour du bâton; car on dit, que pour les encourager à bien faire les Anglais, les Juifs, et d'autres encore ont mis de temps en temps de l'huile à la lampe. Expliquez-moi donc tout cela, monsieur, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Volontiers, Jacques, tu sais bien qu'il y a long-temps que l'on dit que tout va mal, qu'il y a trop de mangeries, que le pauvre monde et les laboureurs sont accablés de taille, de capitation, d'industrie, pendant que les nobles, les grands seigneurs, les gens d'église, ne payaient presque rien ; que les fermiers généraux ruinaient le roi en le volant, et en lui prêtant ensuite à gros intérêt l'argent qu'ils lui avaient volé ; qu'ils tourmentaient tout le monde avec leurs commis, qui venaient fourrager dans toutes les maisons de la cave au grenier, tantôt pour de la boisson, pour du sel, du tabac, du cuir, des cartes, etc. ; et qu'ils faisaient des

procès sur la pointe d'une aiguille. . . . . Ho, oui, je sais tout cela . . . . tu sais encore qu'il y avait des curés qui n'avaient pas plus de mille francs pour vivre, e qui avaient tout le mal d'une paroisse à conduire, des pauvres à assister, etc., tandis que des moines avaient dans leur couvent quelquefois jusqu'à dix mille francs chacun à dépenser, pour ne pas faire grand'chose; que des abbés avaient des cent mille francs, pour en faire moins encore; et qu'il y avait aussi des évêques fort riches, qui se seraient crû déshonorés, s'ils avaient eu un curé ou un vicaire à leur table. . . . Oui, j'en ai vu quelques-uns; mais j'en ai vu aussi qui étaient de bien braves personnes. . . . . . cela est vrai. Tu sais encore que les gens, qui étaient obligés de plaider, pour défendre leur bien, étaient souvent ruinés en frais de chicanne; que les avocats, les procureurs embrouillaient tout; qu'il fallait payer les secrétaires et les domestiques d'un conseiller, pour avoir la permission de lui expliquer une affaire que les chicanniers

avaient entortillés..... Ho, oui, je sais bien qu'il y avait là bien de la manigance; car une place de portier chez ces messieurs, était une bonne place quand on savait un peu la faire valoir.....

Hé bien, Jacques, il en était de même par-tout; les intendans, certains seigneurs avec leur gibier, tout semblait se réunir pour ruiner les pauvres gens qui n'avaient que leurs bras pour se procurer du pain, tandis que dix ou douze familles de gros seigneurs, étaient continuellement à bourdonner aux or illes du roi, pour lui escroquer de l'argent ou des pensions, dont ils n'avaient pas besoin; ils trompaient le roi par des mensonges, et souvent ils s'entendaient avec ses ministres, pour avoir l'argent qu'on tirait de la sueur des malheureux de toutes les provinces..... Ha, les fripons! .... En un mot, il y avait des abus par-tout; le roi ne pouvait plus trouver d'argent pour payer les dettes, les soldats, les officiers, et pour soutenir son rang. Comme il est la bonté même, et qu'il aimerait mieux être le seul

malheureux de son royaume, pourvu que tout le monde soit content, il prit le parti d'écrire dans toutes les villes et villages de la France, pour inviter chacun qui avait des plaintes à faire, ou des avis à donner pour remettre la chose en bon train, de le mettre par écrit, et d'envoyer auprès de lui des gens sages et bien intentionnés, au nombre de douze cents de tous les pays, pour aviser avec lui au bien de la chose.... Ha, le bon roi! le bon roi! Hé bien! monsieur, on a donc raison de dire que tout va se raccommoder? Douze cents honnêtes gens, avec le roi, qui est aussi un honnête homme, cela doit faire une bonne fricassée.... Je ne t'ai pas dit qu'on avait envoyé des gens tels que le roi les avait demandé, il s'en faut bien. Comme on regardait comme un grand honneur d'être choisi pour venir auprès du roi, des intrigans, des hypocrites, des gens d'esprit, mais qui ont le cœur corrompu, ont donné de l'argent, ont fait mille bassesses, pour se faire nommer, et ont surpris les honnêtes gens

par de belles promesses ; de sorte que l'on a été fort étonné de voir arriver des avocats et des procureurs fripons, mourant de faim, perdus de dettes ; des gens sans religion, sans conduite ; des nobles sans honneur, repris de justice, ingrats, banqueroutiers, un évêque débauché, voleur et parjure ; quelques curés pauvres, jaloux, faibles ou ignorans ; quelques mauvais moines..... Bon Dieu ! monsieur, que me dites-vous là ? c'est une abomination..... Je ne veux pas te dire que tous les évêques, curés, nobles et avocats, qu'on a envoyés soient de cette trempe, mais il y en a beaucoup, et tu sais que le grand nombre a toujours raison contre le plus petit ; il y a même des gens timides, sans caractère, qui, sans avoir le cœur mauvais, se laissent entraîner ou séduire par des caresses, et n'osent supposer qu'il y ait des hommes si méchans.

Lorsque tous ces gens-là furent assemblés, ils commencèrent à se réunir entre eux ; ils se mirent dans la tête qu'il

n'y avait rien de bien qu'il fallait tout détruire : comme la plupart d'entre eux, et sur-tout ceux qui étaient les plus écoutés, n'avaient ni biens, ni honneur, ils n'en voulurent plus voir chez personne ; ils ont commencé par voler les gens d'église et la noblesse, en prenant leurs biens, pour payer des usuriers qui avaient prêté au roi à des intérêts affreux ; ils ont mis dans leur parti quelques nobles, mécontens de n'avoir pu rien obtenir du roi, ou de ceux qui ayant été comblés de ses bienfaits, rougissaient d'être obligés à la reconnaissance...... Mais, monsieur, le roi les a-t-il laissé faire ? Comment le peuple n'a-t-il pas compris que de ruiner la noblesse et les gens d'église, c'était lui couper la gorge à lui-même ? Tu as raison ; mais pour tromper le roi et le peuple tout-à-la-fois, ils ont imaginés des noirceurs si abominables, que tous les gens de bien y ont été pris ; ils ont fait croire au roi, qu'il avait auprès de lui des traîtres de leur complot, que les habitans de Paris étaient à craindre ;

et avaient de mauvais desseins ; ils lui firent conseiller de mettre beaucoup de troupes auprès de Paris, pour effrayer le peuple et les bons citoyens par un grand appareil ; d'un autre côté, ils disaient aux Parisiens, que ces troupes étaient envoyées pour ruiner la ville, que le roi voulait faire égorger tous les habitans ; ils firent courir les mêmes bruits dans les provinces, par des gazettes que plusieurs d'entr'eux font encore tous les jours, pour empêcher qu'on ne connaisse la vérité ; par ce moyen, ils ont fait croire au peuple et aux pauvres gens qu'ils travaillent pour eux ; ils ont écrit de tous côtés, pour exciter le peuple à se révolter contre les nobles, les prêtres et le roi, dont ils disent beaucoup de mal ; ils ont fait plus, ils ont affamé la ville de Paris plusieurs fois, en disant, que c'était la noblesse, le clergé et les riches, qu'ils ont appelés *aristocrates*, qui lui faisaient tout le mal, tandis que c'était eux-mêmes ; ils ont engagés par argent les soldats à désobéir au roi, et à se déclarer pour eux, promettant

toujours beaucoup de choses pour le pauvre peuple, et ne faisant rien. Les malheureux, qu'ils avaient aveuglés par de belles promesses, se portèrent à des actions infâmes ; ils ont assassinés plusieurs personnes, sans forme de procès ; ils ont brûlé beaucoup de châteaux avec les titres et papiers des familles, ravagé des bois et des terres, pour forcer les nobles à consentir à être dépouillés ; ils ont rendu les prêtres et la religion odieux, tandis qu'ils accordaient aux juifs, aux bourreaux, aux baladins, les honneurs de citoyens, qu'ils refusent à d'honnêtes domestiques.

Quand ils se sont trouvés bien sûr du peuple, qu'ils ont aveuglé, des soldats qu'ils ont corrompus et séduits, ils se sont mis à la place du roi ; ils ont excité de pauvres femmes de Paris, qui croyaient tout ce qu'on leur disoit, à aller à Versailles avec des scélérats qui étoient payés. Là, ils ont fait égorger les gardes jusques sur le seuil de la porte de la reine ; cette princesse auroit été assassinée dans son

lit,

lit, si elle ne se fut sauvée en chemise auprès du roi ; tu sais tout le reste.

On a fait semblant d'appaiser le peuple, quand le mal a été fait. Tous les Parisiens sous les armes, traînant du canon après eux, ont emmenés le roi et sa famille captifs dans Paris, sous prétexte qu'il vouloit s'enfuir, et c'était eux qui lui en avaient fait, sous main, donner le conseil pour le faire tomber dans le piège. Depuis ce temps le meilleur des rois est prisonnier, au milieu d'un peuple qu'il aime encore, parce qu'il sait qu'il n'a été méchant que parce qu'il a été trompé.

Cette assemblée de pervers ne laisse au roi que la vie ; il est gardé à vue comme un criminel ; ils ont eu la cruauté de le forcer à venir leur dire qu'il est libre. Ils lui font approuver des réglemens extravagans, qu'il sera impossible d'exécuter ; ils lui font signer des décrets qui le dépouillent de tous les droits et de l'autorité, dont il a besoin pour gouverner son peuple, et pour maintenir la sûreté au-dehors et au-dedans du royaume.

Si ce prince donne sa confiance à quelqu'un, tout de suite il est persecuté : tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait renferme de mauvaises intentions, pour entretenir la chaleur du peuple qu'ils ont séduits; ils font courir tous les jours de nouveaux bruits de conspiration. Tous les jours, on arrête d'honnêtes citoyens sur des soupçons. Une cour de justice s'est déshonorée par sa foiblesse à servir leur haine ; et on a vu périr l'innocent, tandis que les crimes les plus atroces restent impunis. Tout en disant que l'on est libre, on n'a ni la liberté de parler, ni même de se plaindre du mal que l'on souffre. Ils ont des espions à leur gage, on paye des accusateurs, qui servent en même temps de témoins. Dix ou douze membres de cette assemblée font imprimer des journaux et des gazettes qui les enrichissent, en trompant le peuple. Trois ou quatre fois la semaine, ils s'assemblent pour délibérer entr'eux sur les moyens de tout renverser ; ils y admettent des étrangers, mais avec la plus sévère précaution, pour être as-

suré qu'ils sont de leur parti. Il faut pour cela plusieurs répondans, et être inscrit sur le registre. Ces brigandages se passent au milieu de Paris, et Paris les souffre, et Paris les approuve, mais malheureusement trop tard, les Parisiens ouvriront les yeux......

Ha ! monsieur, vous me faites une peur effroyable; qu'allons-nous donc devenir ?.... C'est ce qui m'afflige, mon pauvre Jacques, déjà le mal devient insupportable, le commerce est perdu ; il n'y a plus de confiance, on ne voit que du papier au lieu d'argent, on n'entend parler que de banqueroute; tout le monde devait être heureux, et tout le monde est dans la détresse. On ne voit que des pauvres dans les rues, personne pour les assister; on a dépouillé tous les riches qui restent en France; on a fait fuir les autres; ils sont allés enrichir nos voisins, peut-être même nos ennemis. Tous ceux qui étaient en état de faire du bien sont mécontens, le peuple continue à les persécuter; on ne voit que des marchands

oisifs dans leur boutique sous un habit de soldat, des domestiques sans maîtres, des ouvriers sans occupation, des artistes qui meurent de faim auprès de leurs beaux ouvrages ; il n'y a plus personne en état de les acheter......

Mais selon ce que vous me dites, monsieur le Baron, ce sont les Parisiens trop crédules qui ont fait tout le mal, et ce sont eux aussi qui en souffriront le plus, car je commence à voir clair ; me voilà devenu aristocrate aussi, moi, sans avoir sû ce que c'était, et je n'approuve pas tout cela au moins. Je vois bien que les couvens supprimés, les parlemens anéantis, la noblesse insultée, les prêtres baffoués ; adieu, le commerce de Paris ; adieu, les fiacres, les hôtels garnis, les bijoutiers, metteurs en œuvre, etc. etc. On m'a dit encore que la ville, les districts et l'assemblée coûtaient gros ; tout cela n'est pas pour remettre nos affaires : il est vrai qu'on pourra encore se soutenir un peu avec l'argent des biens du clergé, (car on dit qu'on va les vendre)..... Pauvre garçon,

que tu es simple ! Les biens du clergé à Paris, ce sont des maisons ou des emplacemens pour en bâtir, et qui les occupera ces maisons ? Pour vendre, il faut des acheteurs, et il y a tant de biens à vendre en France ; la noblesse ruinée, combien de châteaux, de maisons de campagne vont porter des écriteaux ? Pour vendre les biens du clergé, il faudra donc donner pour trois mille livres ce qui en vaut six ? Ne valoit-il pas beaucoup mieux accepter les quatre cent millions que le clergé voulait donner ? Il aurait trouvé à vendre ou à emprunter, et l'état était sauvé. Crois-tu que les gens des provinces, des campagnes sur-tout, seront assez sots pour souffrir qu'on vende à des juifs, ou à des usuriers de l'état, des maisons religieuses qui les assistaient ou les faisaient travailler, et qu'ils consentiront ensuite à être imposés pour payer leurs prêtres ? car on a encore de la religion dans les provinces. Pour acheter, écoutes bien ceci, il faut être assuré de sa propriété ; et qui la garantira ? On a toujours droit de réclamer contre un vol, et

quoique l'assemblée ait décidé que les biens du clergé étaient à la disposition de la nation, il n'est pas dit qu'elle ait le droit de les vendre ou de les donner à des juifs, mais d'en consacrer l'usage en faveur des pauvres ou de la religion. L'assemblée va, dit-on, se décider à faire rendre aux protestans les biens de leurs parens, qui ont été injustement confisqués, il y a environ cent ans ; cela est juste, mais crois-tu que cela soit bien propre à inspirer la confiance à ceux qui acheteront des biens de l'église ?

Voilà, Messieurs, tout ce que m'a raconté mon ami Jacques, de l'entretien qu'il a eu avec son maître ; car j'ai encore bonne mémoire. Tout cela n'a pas laissé que de me turlupiner aux oreilles depuis ce temps-là ; et je me suis dit : j'en parlerai à nos messieurs dans notre assemblée des Jacobins ; là, nous serons en famille, on peut s'expliquer librement, et pour décharger ma conscience, j'ai fait imprimer ma motion, pour vous dire que toutes ces raisons-là m'ont paru assez raisonnables ;

car entre nous soit dit, il y a dans tout cela bien du vrai. Il est vrai, par exemple, que le roi est prisonnier et sans aucun pouvoir; il est vrai, qu'il a été forcé de venir dire le contraire à la salle, parce qu'on lui a dit que sans cela on ne lui répondait pas des Parisiens. Il est encore vrai que nous avons mutiné le peuple, débauché l'armée, fait éclairer quelques châteaux, pendre des riches ou des nobles, déclaré la guerre aux calotins, de manière que j'ai toujours été étonné que le peuple n'ait pas assommé M. l'abbé Maury.

C'est encore une vérité que nous sommes les plus forts; et que, lorsque nous avons eu le temps de nous rassembler ici, pour prendre le mot de l'ordre, nous faisons passer tout ce que nous voulons. D'ailleurs, nous ne manquons guère notre coup, pour faire un président et des secrétaires à notre goût, et c'est fort avantageux; car si un des nôtres fait une motion, que nous voulons faire passer, un ou deux autres viennent l'appuyer, en faisant sem-

blant d'y ajouter un amendement. Un du quartier des noirs, veut-il la combattre, il a beau demander la parole, le président n'entend pas de cette oreille-là; on fait pendant ce temps-là bien du bruit, on crie aux voix, le président entend ce que cela veut dire; il demande si l'assemblée veut fermer la discussion, crac, nous voilà tous levés, et notre homme en a pour sa courte honte: tout de suite on va aux voix pour la motion, et voilà un décret escamoté; nous avons après cela nos gens de galeries, qui battent des mains quand nous donnons le signal, ça étouffe les murmures des mécontens, ça me fait rire. Ma foi, il faut dire aussi, que nous avons des gens merveilleux pour cette manœuvre. Nous devrions donner tous les mois le cadot à Chapellier, (ce n'est pas à cause qu'il est de mon pays au moins) nous avons encore, si vous voulez, d'autres braves présidens, messieurs Camus, Fréteau, Rabaud de Saint-Etienne, et son confrère l'évêque d'Autun. Voilà des gens comme il nous en faut.

Cependant

Cependant, messieurs, il m'est venu un petit scrupule; j'ai eu, comme mon ami Jacques, la fantaisie de faire mes pâques: un capucin du marais que j'ai choisi pour mon confesseur, m'a fait là-dessus des questions; j'ai vu qu'il en savait une bonne partie: ma foi, quand on va à confesse, il faut dire la vérité, ou ne pas s'en mêler; j'ai tout avoué. Il m'a assuré que cela n'était pas chrétien, et que mon ami Jacques avait raison; il a ajouté que l'on commençait à se douter de nos tours dans Paris, qu'un Anglais bien savant disait, que nous étions des fous et des enragés. C'est à-peu-près là les noms que nous nous sommes donnés, et si Paris va croire que nous sommes des enragés, il pourrait bien nous faire quelque tragédie, qui ne sera pas pour rire.

Au reste, il serait peut-être utile que cette calomnie soit une vérité, parce qu'il pourrait arriver qu'un jour les enragés mordifient les personnes qui les approchent, et que leur rage se communiquant, il en résulterait très-promptement le plus

grand bien, car nous serions obligés de nous en retourner chacun à notre charrue; et ce serait bien fait; car, tenez, j'aime une certaine comparaison, que j'ai lue il n'y a pas long-temps: c'est une fable qui n'est pas tant fable à cause de la cause. Elle est intitulée: *Les Chats et le fromage.* La voici:

Au beau pays d'Eldorado,
Était un énorme fromage,
Qu'ont vu Candide et Cocambo,
Lorsqu'ils y firent un voyage,
Depuis mille ans il existait;
Par quel moyen, pour quel usage;
Je n'en sais rien, je dis le fait:
Du salut de l'état. c'était sans doute un gage;
Semblable au feu sacré qu'à Rome on conservait.
De plus d'un rat pourtant il sentit la morsure;
Mais petite était la blessure,
Et le fromage subsistait.
Des frondeurs à la fin, tels qu'en toute contrée,
Il en est qui s'en vont, les abus grossissant,
Et des remèdes proposant,
Se mirent à crier, d'une voix stentorée,
Que la chose publique était désespérée:
On les croit; on assemble aussi-tôt les états,

Et l'on conclut, après de longs débats,
Que, pour arrêter le dommage,
Il faut mander au moins douze cents chats :
Aussi-tôt arrivés, ils miaulent avec rage ;
Finissant par chasser les rats.....
Mais ils mangèrent le fromage.

On murmure déjà tout bas, je vois que tous les esprits se bougrinent depuis quelques semaines ; je soumets tout cela à votre jugement, messieurs, et pour ma part, je conclus à ce que l'assemblée décrete,

1°. Qu'il faut laisser notre bon roi absolument libre.

2°. Lui rendre toute l'autorité due à sa place.

3°. Garder la religion de nos pères ; elle en vaut bien une autre.

4°. Accepter les quatre cents millions que le clergé a offert à l'état, pour empêcher la banqueroute, qui se fera si nous ne prenons ce moyen.

5°. Restituer à la noblesse ses droits utiles et honorifiques, à l'exception de la

servitude personnelle et des privilèges aux impositions.

6°. Statuer sur tout ce que nous a proposé le roi le 23 juin dernier ; ça ma paru assez raisonnable.

Et enfin nous en aller chacun chez nous planter des féves, plutôt que de manger le fromage.

Je dépose ma motion sur le bureau.

NOTE

Essentielle à l'ouvrage.

On a répandu dans le public des pamplets contre cette assemblée ; ceux qui s'en formalisent n'ignorent cependant pas que depuis six mois que nous nous sommes transférés dans la capitale, la majorité des députés de l'assemblée nationale s'assemblent journellement au couvent des révérends pères Jacobins, où j'ai ouï-dire qu'ils discutent d'avance les différentes affaires qui doivent se traiter dans l'assemblée. Je tiens de MM. les députés de la milice nationale de Bordeaux, qu'on avait envoyé en députation à l'assemblée, pour obtenir la continuation de la traite des noirs ; qu'ils avaient été admis dans cette assemblée particulière, avant que de paraître à l'autre ; qu'ils y avaient formé leur demande et déclaré leur mission ; que leurs affaires y avait été discutée en leur présence, et qu'ils avaient même été admis à répon-

dre à M. le comte de Mirabeau, qui avait fait un discours très-beau en faveur de la liberté des nègres : aussi ne fus-je point étonné, quand cette affaire fut portée à l'assemblée, de voir qu'elle fut décidée, sans avoir été préalablement discutée, et que M. le comte de Mirabeau ne peut jamais obtenir la liberté de répéter là ce qu'il avait dit aux jacobins ; il pouvait paraître inutile de perdre un temps précieux, puisquè la majorité des députés étaient déjà fixés sur cette question qu'ils avaient pu approfondir dans leurs conférences particulières. Mais comment est-il possible que le peuple ne se formalise pas des assemblées continuelles que font les uns, lorsqu'il est si mécontent de voir que les autres ayent cherché à s'assembler quatre fois ?

P. S. Dans l'instant où nous allions finir cet ouvrage, après avoir fait usage de la note ci-jointe, qui nous a été envoyée, au sujet de la liberté des nègres demandée par

M. le comte de Mirabeau, voici un décret de l'assemblée nationale qui détermine les conditions suivant lesquelles les étrangers pourront devenir Français. En voilà les propres termes :

» L'assemblée nationale décrète, que » tous ceux qui, nés en pays étrangers, » sont établis en France, seront réputés » Français ; et, en prêtant le serment ci- » vique, admis à l'exercice des droits de » citoyens actifs, après cinq ans de domi- » cile continu dans le royaume, s'ils ont » acquis des immeubles, épousé une Fran- » çaise, formé un établissement, ou ob- » tenu des lettres de bourgeoisie ; sans » néanmoins qu'on puisse induire du pré- » sent décret qu'aucunes des élections fai- » tes doivent être recommencées. « Ce décret a été rendu le vendredi 30 avril 1790.

F I N.

De l'imprimerie des Jacobins.

674